

DELIBERATION DDB2026_021

Nombre de membres du bureau	
en exercice	53
Présents	42
Votants	50
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 12 juin 2026

LE 18 juin 2026, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence
de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

AIDES AUX TRAVAUX "ACTION CŒUR DE VILLE 2" - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUPUY, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GUILLEMET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, M. MARTIN, M. MARTY, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. POIJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CHAPOUL, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :

M. DEMARET donne pouvoir à M. ROLLAND
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
M. DURU donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M DENIS
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme KERGOAT
Mme MAGNANOU donne pouvoir à Mme ALARCON
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. SEGUY donne pouvoir à M. MOSSION

AIDES AUX TRAVAUX "ACTION CŒUR DE VILLE 2" - POINT DELIBERANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 23 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que dans le cadre du programme «Action Cœur de Ville 2» (2024-2026), la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux avec les villes partenaires: Périgueux, Trélissac, Sanilhac et Coulounieix-Chamiers ont décidé de poursuivre leur politique de développement économique à travers la création d'une aide aux travaux et à l'installation de nouveaux commerçants et artisans.

Que par la délibération du 25 septembre 2025 (D2025-099) le Conseil Communautaire a approuvé la création de ce dispositif d'aide aux commerces et à l'achat d'équipements pour les commerces créés depuis moins d'un an et a validé son règlement d'intervention.

Que cette aide a pour objectif de renforcer l'offre commerciale et artisanale du territoire et de soutenir les porteurs de projets dans leur installation, de rénover les locaux commerciaux existants notamment sur leurs performances énergétiques et ainsi de soutenir la redynamisation du centre-ville et l'amélioration des entrées de villes à travers une subvention finançant 30% des montants des investissements et pouvant monter jusqu'à 40% en secteur prioritaire (Quartier Gare-Wilson) plafonné à 5 000€ . Les travaux pris en compte concernent les lots suivants :

- Travaux de rénovation (hors gros œuvre),
- Travaux d'économie d'énergie,
- Mise en accessibilité intérieure,
- Achat de matériel professionnel (hors mobilier et décoration),
- Investissements de production.

Que la Commission d'aides aux commerces Action Cœur de Ville 2 a eu lieu le 9 juin 2026. Lors de cette assemblée, cinq dossiers complets et conformes au Règlement d'intervention ont été présentés, et ont tous reçu un avis favorable.

Que cette décision était fondée sur le bilan conseil des chambres consulaires pris en charge 50 % ville et 50 % Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP).

Que les demandes concernent les commerces suivants :

Commerces	Type et estimation des dépenses éligibles	Montant Bilan Conseil	Part CAGP	Montant subvention	Part CAGP
SARL Maison VICTOIRE 24 place Bugeaud PÉRIGUEUX Monsieur PINON	Achat d'équipements professionnels et travaux de rénovation : 20 646,36€ HT	500 € HT	250 € HT	5 000€	2 500€
La biscuiterie BCBG 14 rue Taillefer PÉRIGUEUX Madame KUY	Achat d'équipements professionnels et travaux de rénovation : 81 948,50€ HT	500 € HT	250 € HT	5 000 €	2 500€
SARL EXPRESS 26 place Bugeaud PÉRIGUEUX Monsieur PINON	Travaux de rénovation du local : 20 796€ HT	500 € HT	250 € HT	5 000 €	2 500€
SARL ALTHEA (Enseigne Cristal Blanc) 3 rue Limogeanne PÉRIGUEUX Madame ALIMETAJ-GROS	Travaux de rénovation du local : 20 796€ HT	500 € HT	250 € HT	5 000 €	2 500€
Viva La Vie by Jérôme 86 avenue du Général de Gaulle COULOUNIEIX CHAMIER	Travaux de rénovation du local : 4 612,36€ HT	500 € HT	250 € HT	1 383,70 €	691,85 €

- Autorise l'octroi des subventions aux cinq commerçants suivants :
 - **SARL Maison VICTOIRE**: 250€ (montant du bilan conseil – part du Grand Périgueux) + 2 500 € (montant de la subvention du Grand Périgueux).
 - **La biscuiterie BCBG** 250€ (montant du bilan conseil– part du Grand Périgueux) + 2 500 € (montant de la subvention du Grand Périgueux)
 - **SARL EXPRESS**: 250€ (montant du bilan conseil– part du Grand Périgueux) + 2 500 € (montant de la subvention du Grand Périgueux)
 - **SARL ALTHEA**: 250€ (montant du bilan conseil– part du Grand Périgueux) + 2 500 € (montant de la subvention du Grand Périgueux)
 - **Viva La Vie by Jérôme** : 250€ (montant du bilan conseil– part du Grand Périgueux) + 6 91 , 8 5 € (montant de la subvention du Grand Périgueux)
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à ces dites subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/07/2026	Périgueux, le 02/07/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU